

## GRILLE DE COTATION

	CRITERES A RETENIR	POINTS ATTRIBUES
<b>DONNEES CERFA</b>	DALO ET PDALHPD NON CUMULABLE	100
	<b>MOTIFS DE LA DEMANDE</b>	
	Hébergement famille/amis et décohabitation	3
	Mutation professionnelle	3
	Logement trop cher	3
	Logement éloigné du lieu de travail	3
	Logement trop petit	2
	Divorce ou séparation	3
	Logement inadapté au handicap ou perte d'autonomie	3
	En procédure d'expulsion	1 à 3
	Structure d'hébergement/hôtel/ ou Logement temporaire/foyer/de transition/non décent/indigne	3
	Logement trop grand	4
	Violences familiales	10
	Demolition ou opération d'urbanisme	10
	Fin de bail en usufruit locatif social	10
	<b>ANCIENNETE DE LA DEMANDE</b>	
Ancienneté de la demande ( par année)	2	
<b>CRITERES VALLEE SUD HABITAT</b>	<b>LOCALISATION SOUHAITEE</b>	
	Lieu de travail	1
	Commune de résidence	3
	<b>COMMISSION D'ATTRIBUTION</b>	
	1 refus non justifié	-2
	2 refus non justifiés	-10
	3 refus non justifiés	-20
	Refus justifié	0
	Validation CAL sans proposition n°2	5
	Validation CAL sans proposition n°3	2
	Passage en CAL après obtention des 5 points	1
	Urgence sociale	0 à 10
	Relogement lié à une catastrophe naturelle, un sinistre, un incendie	20
	<b>MUTATION (locataire Vallée Sud Habitat)</b>	
	Parcours résidentiel vers plus petit	20
	Parcours résidentiel vers plus grand	3
	Entretien du logement actuel / mutation conditionnée	de -10 à + 10
	Droit de suite au bail	0 à 20
Action ou procédure engagée pour troubles graves de voisinages/ incivilités	-20	
Travailleurs dans domaine d'activité essentiel et ne pouvant être exercé en télétravail	10 à 20	